

QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

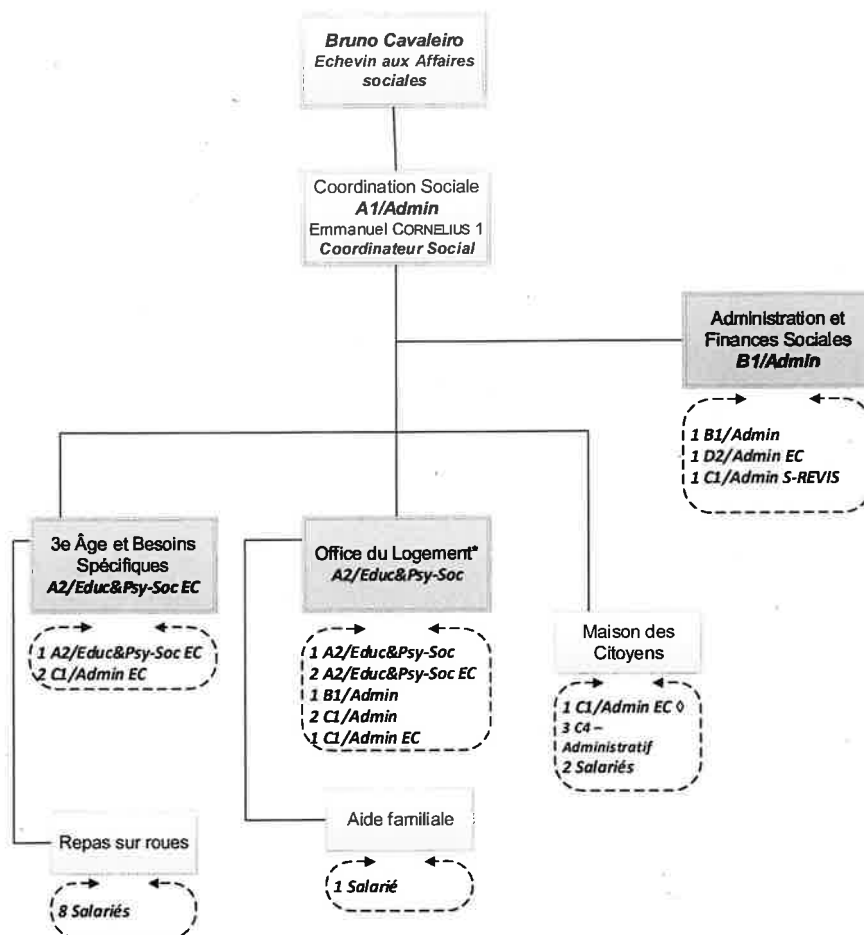
A) Créations et suppressions de postes

4) Coordination sociale

- 1) Création d'un poste d'agent polyvalent dans le statut du salarié (carrière A3 - CCT Sud) en vue d'engager un agent occupé actuellement via une mesure OTI auprès de l'Accueil de la Maison Sociale. Suppression du poste de salarié assimilé au groupe d'indemnité C1 qui avait été créé pour engager Madame Nadin qui part à la retraite avec effet au 1^{er} mars 2024.

La loi REVIS prévoit que les postes soient créés en surplus de l'effectif et que les chômeurs en question soient engagés en contrat à durée indéterminée. Les postes sont créés spécifiquement dans le cadre de la loi et n'existeront que tant que l'affectation avec les salariés en question sera maintenue. Cela nous permettra de bénéficier du remboursement des frais salariaux (le plafond est à 150% du salaire social minimum) jusqu'à la mise à la retraite de Mme Tinelli.

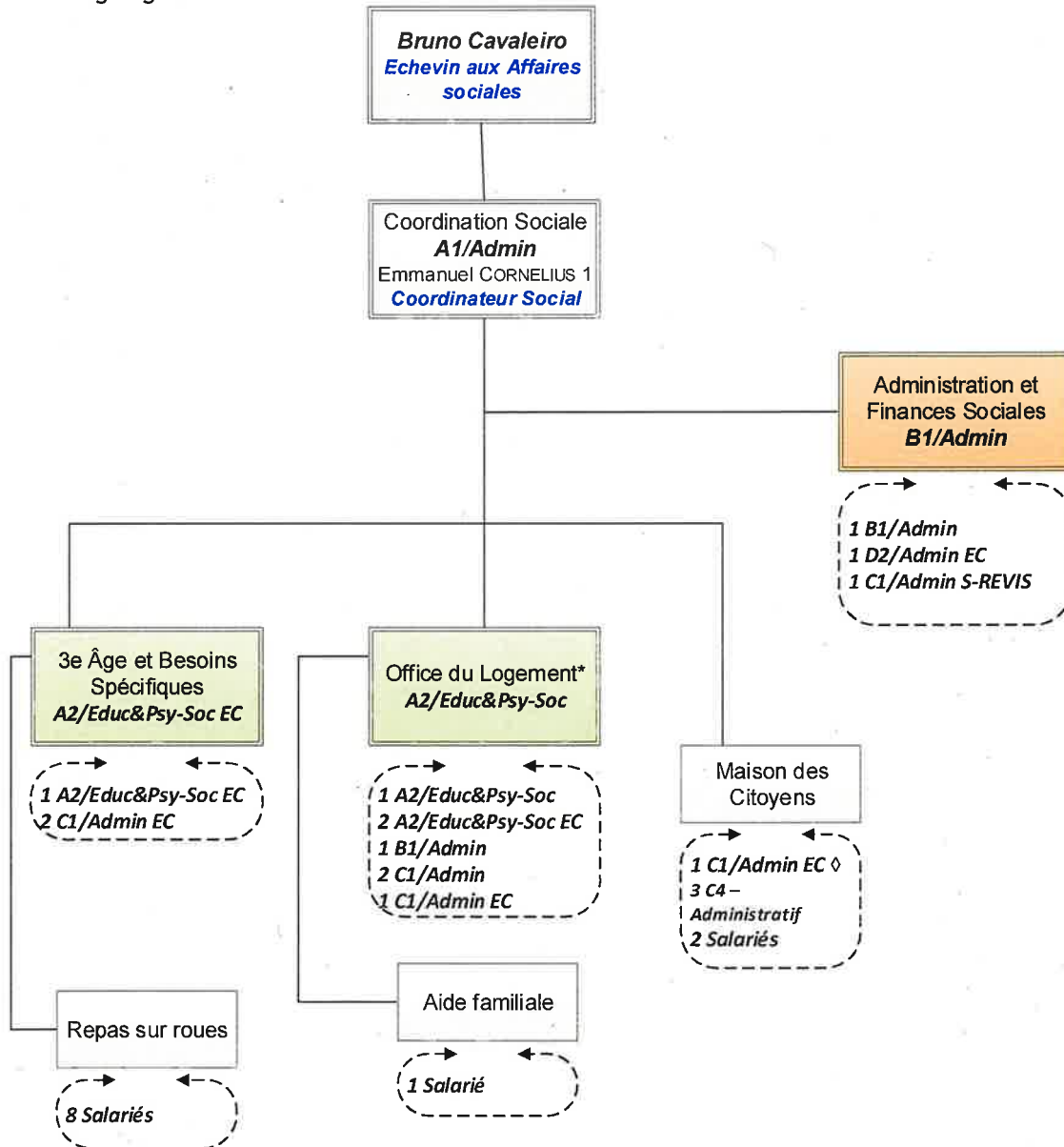
Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 6 février 2024.



Esch-sur-Alzette, le 6 février 2024

Concerne : Embauche d'une salariée en contrat OTI

1. Organigramme de la Coordination sociale



Madame Eliane Nadin, affectée actuellement à l'accueil de la Maison Sociale, part à la retraite avec effet au 1^{er} mars 2024. Etant donné que l'accueil n'est composé que de deux agents, il était indispensable d'envisager une solution de remplacement. Une demande pour l'occupation d'un chômeur via un contrat OTI a été effectuée auprès de l'ADEM.

Par ce biais, Madame Angela Tinelli est affectée depuis le 15 novembre 2023 auprès de l'Accueil de la Maison Sociale via une mesure OTI. Le travail qu'elle a effectué ces derniers mois donne entière satisfaction.

En créant un poste d'agent polyvalent dans le cadre de la loi REVIS, nous pourrions bénéficier du remboursement de la totalité des frais salariaux (le plafond est à 150% du salaire social minimum) jusqu'à la mise à la retraite de Mme Tinelli.

L'horaire de travail du salarié est de 40 heures par semaine et la durée normale de travail est de 8 heures par jour. (Degré d'occupation 40/40)

Le salarié est appelé à travailler selon l'horaire mobile.

Les tâches de Madame Tinelli sont les suivantes :

- Accueil des visiteurs, identification de leur demande et orientation vers le service adéquat
- Réception des appels téléphoniques et orientation vers les interlocuteurs demandés
- Prise et transmission de messages
- Contrôle de l'accès et de la circulation de personnes au sein de la maison sociale
- Tri et distribution du courrier
- Affranchissement et enregistrement du courrier
- Saisie et mise en forme de documents, transmission de ces derniers et classement
- Indexation et archive des dossiers professionnels (dossiers clients), compte rendus de séances
- Mise à jour des données de suivi d'activité de la structure
- Actualisation de l'affichage et des informations mises à disposition des visiteurs
- Gestion administrative et comptable des dossiers

2. Proposition de création d'un poste d'agent polyvalent dans la carrière A3 (CCT SUD)

Nous proposons de créer un poste d'agent polyvalent dans le cadre de la loi REVIS qui nous permettra de bénéficier du remboursement de la totalité des frais salariaux jusqu'à la mise à la retraite de Mme Tinelli.

La loi REVIS prévoit que les postes soient créés en surplus de l'effectif et que les chômeurs en question soient engagés en contrat à durée indéterminée. Les postes sont créés spécifiquement dans le cadre de la loi et n'existeront que tant que l'affectation avec les salariés en question sera maintenue.

Décisions à prendre:

Proposition	Actions futures	Décision
Création d'un poste en surplus de l'effectif qui sera classé dans la carrière de l'agent polyvalent (carrière A3 de la CCT SUD)		
Embauche de Madame Angela Tinelli		

Claudia De Almeida

De: Christian Keller
Envoyé: jeudi 8 février 2024 17:06
À: Claudia De Almeida; Jeff Lerario
Objet: RE: Création poste d'agent polyvalent - Coordination sociale

Salut Alleguer
Avis favorable vun der Personaldelegatioun
Léiw Gréiss
Christian an Jeff



Christian KELLER
Président de la Délégation des Salariés, Délégué permanent
Délégation des salariés
christian.keller@villeesch.lu
T +352 2754 4260

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette
esch.lu

#LIEWENZUESCH

De : Claudia De Almeida <Claudia.DeAlmeida@villeesch.lu>
Envoyé : mardi 6 février 2024 17:28
À : Christian Keller <Christian.Keller@villeesch.lu>; Jeff Lerario <Jeff.Lerario@villeesch.lu>
Objet : Création poste d'agent polyvalent - Coordination sociale

Gudden Mëtteg,

Kéint dir w.e.g. Ären Avis dozou ginn?

Merci am viraus,
MbG,



Claudia DE ALMEIDA